

Comité d'experts spécialisé CES Eaux - CES EAUX 2021-2023

Procès-verbal de la réunion du 4 mai 2021

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Étaient présents le 4 mai 2021 - Matin :

Membres du Comité d'experts spécialisé (CES) :

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean BARON, Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Monsieur Christophe DAGOT, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Matthieu FOURNIER, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPÉRI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean- Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur DAMIEN MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY.

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau

Étaient absents ou excusés :

Madame Sophie LARDY-FONTAN et Messieurs Stéphane GARNAUD-CORBEL et Christophe MECHOUK.

Étaient présents le 4 mai 2021 - Après-midi :

Membres du Comité d'experts spécialisé (CES) :

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean BARON, Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Madame Sabine DENOOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPÉRI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme

LABANOWSKI, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur DAMIEN MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY.

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Christophe DAGOT.

Présidence

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :
« Demande d'avis relatif à la revue systématique de la littérature visant à dresser un état des lieux des connaissances actuelles sur la caractérisation du danger lié à l'ingestion d'amiante » (saisine 2018-SA-0001).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés a mis en évidence des risques de conflit au regard du point de l'ordre du jour mentionné ci-dessus pour MM. BARON et MOULIN. Les experts concernés sont absents lors des débats et du vote relatifs à cette saisine.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Demande d'avis relatif à la revue systématique de la littérature visant à dresser un état des lieux des connaissances actuelles sur la caractérisation du danger lié à l'ingestion d'amiante

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 27 experts sur 28 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 3 janvier 2018 par la Direction générale de la santé pour réaliser une revue systématique de la littérature afin de caractériser le danger lié à l'ingestion d'amiante, suite à la publication d'une note d'appui scientifique et technique¹, recommandant de mener de tels travaux.

¹ Anses. 2017. *Note d'appui scientifique et technique relative à l'analyse de deux articles : Di Ciaula (2017) « Asbestos ingestion and gastrointestinal cancer: a possible underestimated hazard » et Di Ciaula et Gennaro (2016) « Possible health risks from asbestos in drinking water »* (saisine n°2017-SA-0138).

L'Anses a confié l'expertise au groupe de travail « amiante ingestion ». Trois experts rapporteurs externes au groupe de travail ont été nommés pour apporter un appui sur l'évaluation des publications examinant l'exposition professionnelle à l'amiante et les cancers digestifs.

Les travaux d'expertise du GT ont été présentés régulièrement au CES « Eaux », tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, entre le 6 mars 2018 et le 6 avril 2021. Cinq relecteurs ont été nommés par le CES « Eaux ». Le rapport produit par le GT et l'avis de l'Anses tiennent compte des observations et éléments complémentaires transmis par les membres du CES « Eaux ». Les travaux ont été adoptés par le CES « Eaux » réuni le 4 mai 2021.

Les principales conclusions de la saisine portent sur :

- Les données des études épidémiologiques évaluant le risque de cancer digestif lié à l'ingestion d'eau contaminée par l'amiante;
- Les données des études épidémiologiques examinant les cancers digestifs observés chez les travailleurs exposés à l'amiante ;
- Le mécanisme conduisant l'amiante à atteindre les organes digestifs après inhalation (remontée mucociliaire suivie de déglutition ou transport des fibres par voies hématogène ou lymphatique à partir du poumon) ;
- Les données des études d'expérimentation chez l'animal examinant les cancers digestifs et les autres effets sanitaires en lien avec l'ingestion d'amiante.

À l'issue de ces travaux, les résultats d'expertise ont permis au groupe de travail de proposer des recommandations sur :

- Le suivi des fibres d'amiante dans les eaux destinées à la consommation humaine susceptibles d'en contenir, à des fins d'études ou de surveillance épidémiologique ;
- La surveillance de la dégradation des canalisations en amiante-ciment impliquant leur réhabilitation ou remplacement, le cas échéant ;
- L'évaluation de la faisabilité de nouvelles études épidémiologiques et d'expérimentation chez l'animal ou la mise à jour des études épidémiologiques existantes examinant l'ingestion d'amiante ;
- La poursuite de la recherche sur les modes de migration des fibres d'amiante ou de particules ayant des caractéristiques dimensionnelles similaires vers les organes digestifs, après ingestion ou inhalation ;
- La réalisation de nouvelles études de biométrie chez l'Homme pour caractériser la charge en fibres d'amiante dans les organes digestifs.

Les discussions du CES « Eaux » ont principalement porté sur des demandes de précision ou de reformulation, en particulier sur :

- La définition de la notion de « signal² » ;
- La discussion par les auteurs des résultats des études par ingestion chez l'animal, concernant les tumeurs autres que digestives, au regard des méthodes d'analyse statistique employées ;
- La prise en compte des expositions professionnelles concomitantes à l'amiante dans le processus d'évaluation du poids des preuves ;
- La recommandation d'évaluer la faisabilité de conduire de nouvelles études examinant l'ingestion d'amiante.

² La notion de « signal » a été introduite secondairement par le groupe de travail pour traduire l'observation d'associations ponctuelles statistiquement significatives qui allaient dans le sens d'un effet sur la santé détecté, mais sans pouvoir conclure fermement.

À la suite des discussions, le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la demande d'avis relatif à une revue systématique de la littérature afin de caractériser le danger lié à l'ingestion d'amiante.

M. Gilles BORNERT
Président du CES EAUX 2021-2023